Motion présentée au CA du lycée ………….. à ……… le …………

**Présentée par les élu.e.s au Conseil d’administration**

La dotation de fonctionnement de l’établissement sera (encore) cette année très insuffisante dans de nombreux lycées : les conditions du travail pédagogique et l’entretien vont donc continuer à se dégrader. Ainsi, la dotation de fonctionnement passe de …………… en 2022 à ………….. pour le budget 2023, et ce dans un contexte d’inflation massive (au moins 6 % pour l’année 2022) et de croissance des coûts de l’énergie, des matériaux, des produits d’entretien, des denrées alimentaires.

De plus, la région Île-de-France a décidé d’appliquer un écrêtement en fonction du montant du fonds de réserve en amputant de la dotation 2023 les sommes accumulées dans les établissements dépassant 3 mois de fonctionnement. Bien sûr, nous ne sommes pas favorables à ce que les lycées thésaurisent les fonds publics mais nous signalons que tous les fonds de l’établissement ne proviennent pas de la dotation de la Région (mais aussi des familles *via* les paiements pour la demi-pension, taxe professionnelle, loyers des appartements de fonction) et nous ne voyons pas pourquoi la région IDF pourrait prétendre à la récupération des sommes en question.

**Ce qui est particulièrement scandaleux, c’est que le montant des fonds des réserves considérés par la région pour déclencher cette réduction sont ceux de juillet, que les établissements l’apprennent *a posteriori* et que bon nombre d’entre eux avaient prévu des dépenses plus importantes que d’habitude au dernier trimestre du fait de l’inflation. De plus, la région utilise un mode de calcul des fonds de réserve opaque, différent de celui du rectorat de Créteil qui est imposé à tou.te.s les agents comptables de l’académie.**

Ces deux critères différents de vérification du fonds de réserve par le rectorat et par la région vont provoquer des blocages lors des analyses financières après chaque décision budgétaire du conseil d’administration, les conclusions du rectorat et de la région pourraient être antagonistes.

**Il y a donc dans notre établissement, une amputation à la hussarde du budget de notre lycée qui aura des conséquences sur notre fonctionnement, c’est pourquoi nous votons contre sa répartition, forcément insatisfaisante malgré toute la bonne volonté de notre gestionnaire comptable.**